

COMMUNE DE SAINT-MAIXANT
PROCES-VERBAL VALANT COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL DU 03 DECEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 03 décembre, le Conseil Municipal de Saint-Maixant s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. BALANS Christian, 1^{er} Adjoint au Maire.

Date de convocation

27 novembre 2019.

Présents (12)

Mme LAGARDE Anita ; Mrs BALANS Christian, BERNADET Alain, PONCHATEAU Charles, Adjoint.
Mmes CHARDONNET Fabienne, GAURY Angélique, LE LAGADEC Magali, SERVAND Roseline ; Mrs DULUC Gérard, MEUNIÉ Jean-Christophe, MONIER Pascal, VIGNES Jean-Louis, Conseillers municipaux.

Pouvoirs (02)

Mme BANOS Catherine à M. DULUC Gérard.
Mme ZAÏRI-AMARAL Virginie à Mme LAGARDE Anita.

Excusés (02)

Mrs ARDURAT Bruno et GAZZIERO Lucien.

Absents (03)

Mmes BELLOC Laure, FABEIRO Nathalie. M. DUSSOULIER Alain.

Secrétaire de séance élu

M. DULUC Gérard.

1. COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 NOVEMBRE 2019

Le compte rendu est adopté à l'unanimité

2. DROIT DE PREEMPTION URBAIN

DIA 33438 19 A0025 - VENTE Consorts MALLIÉ / MONCLIN

- **Bien** : Maison de 110 m² sur un terrain de 2 335 m².
- **Adresse** : 103 B, Route de Gascogne 33490 SAINT-MAIXANT (cadastre : Section AD n°74, 75 et 90).
- **Propriétaires** : MALLIÉ Guy, Annie, André, Martine, Alain, Thierry.
- **Prix** : 170 000,00 €.

DIA 33438 19 A0026 – VENTE BERGOUGNE LE PELTIER / HOOPER

- **Bien** : Maison de 122 m² sur un terrain de 800 m².
- **Adresse** : 2, Lotissement Les Vignes 33490 SAINT-MAIXANT (cadastre : Section AM n°69).
- **Propriétaire** : Mme BERGOUGNE Corinne.
- **Prix** : 320 000,00 €.

DIA 33438 19 A0027 - VENTE RICHARD / RIGNAULT

- **Bien** : Maison de 158 m² sur un terrain de 889 m².
- **Adresse** : 9, Lotissement Les Vignes 33490 SAINT-MAIXANT (cadastre : Section AM n°69).
- **Propriétaire** : M. et Mme RICHARD Olivier et Sylvie.
- **Prix** : 310 000,00 €.

DIA 33438 19 A0028 - VENTE MAESTRE / PIOLI

- Bien : Maison de 120 m² sur un terrain de 3 342 m².
- Adresse : 30, L'Astouret 33490 SAINT-MAIXANT (cadastre : Section AN n°141).
- Propriétaire : Mme MAESTRE Ghyslaine Ginette.
- Prix : 264 000,00 €.

3. HEURES COMPLEMENTAIRES DU PERSONNEL – NOVEMBRE 2019

M. BALANS informe le Conseil que le personnel communal a effectué les heures complémentaires suivantes au mois de novembre 2019 :

- Mme Céline Le DANVIC : 36H30 ;
- M. Mickaël DUCOS : 28H00 ;
- Mme VERGNÉ Laëtitia : 44H00 ;

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Autorise** M. le Maire à payer ces heures complémentaires à l'indice habituel de chaque agent.

4. CONVENTION DE SERVITUDE AVEC LE SYNDICAT D'ENERGIE ELECTRIQUE DE LA GIRONDE (SDEEG) POUR LE PASSAGE D'UNE LIGNE SOUTERRAINE

M. BALANS indique que les travaux réalisés par le SDEEG dans le bourg ont occasionné le passage d'une ligne souterraine sur les parcelles cadastrées section AA n°65 et AN n°2 appartenant à la Commune.

M. BALANS sollicite l'autorisation de l'assemblée afin de signer l'acte authentique en la forme administrative correspondant à la servitude accordée au SDEEG.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Autorise** M. le Maire à signer l'acte authentique en la forme administrative régularisant la servitude accordée au SDEEG.

5. DECISION MODIFICATIVE N°5

Aménagement de la traversée du bourg - Intégration des études réalisées en 2017 aux travaux en cours.

Vu le Budget Primitif 2019 de la Commune ;

M. BALANS propose au Conseil d'autoriser la décision modificative n°5 suivante :

Section d'Investissement		
Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Dépenses Compte 2315/041 - Installations, matériel et outillage techniques		12 540,00 €
Recettes Compte 2031/041 – Frais d'études		12 540,00 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Autorise** la décision modificative n° 5.

6. DECISION MODIFICATIVE N°6

Aménagement de la traversée du bourg - Intégration des frais d'insertion du marché public aux travaux en cours.

Vu le Budget Primitif 2019 de la Commune ;

M. BALANS propose au Conseil d'autoriser la décision modificative n°6 suivante :

Section d'Investissement		
Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Dépenses Compte 2315/041 - Installations, matériel et outillage techniques		1 000,00 €
Recettes Compte 2033/041 – Frais d'insertion		1 000,00 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Autorise** la décision modificative n° 6.

7. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA COOPERATIVE SCOLAIRE DANS LE CADRE DU SPECTACLE DE NOËL

Cette année, comme spectacle de Noël, l'école propose aux enfants d'assister à la pièce « *Les Petits Secrets de Mammy Poppins* » au théâtre Molière à Bordeaux.

Le coût total de la sortie s'élève à 3 200,00 € pour tous les enfants (transports et spectacle).

Le financement sera assuré par la coopérative scolaire, la FCPE et la commune.

Après avoir entendu ces explications et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Décide** d'attribuer, exceptionnellement pour 2019, une subvention 1 200,00 € à l'OCCE 33 COOPERATIVE SCOLAIRE pour l'aider à financer une sortie scolaire au théâtre Molière de Bordeaux ;

8. TRAVAUX

8.1- Aménagement du bourg – demande d'aide financière au titre de l'éclairage public - tranche 2 - 2020

Concernant les travaux d'Eclairage Public - Tranche 2 - 2020 dans le cadre de l'aménagement du bourg, M. BERNADET présente au Conseil le dossier du Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde (SDEEG) :

Coût de l'opération :

- Montant des travaux HT = 59 677,97 euros ;
- Maîtrise d'œuvre HT = 4 177,46 euros ;
- TVA = 11 935,59 euros ;
- Montant des travaux TTC = 75 791,02 euros - arrondi à 75 791,00 euros.

Plan de financement :

- SDEEG (20 % du montant HT des travaux (hors maîtrise d'œuvre) plafonné à 60 000,00 euros) = 11 935,59 euros ;
- Commune = 63 855,43 euros.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Décide** de réaliser les travaux d'Eclairage Public - Tranche 2 - 2020 dans le cadre de l'aménagement du bourg ;
- **Sollicite** l'aide financière du SDEEG pour un montant de 11 935,59 euros.

8.2- Aménagement de la traversée du bourg

M.BERNADET :

L'entreprise EIFFAGE arrêtera les travaux du 13 décembre 2019 au 6 janvier 2020 pour les congés annuels. Les feux de signalisation seront enlevés pendant cette période. En principe, la première tranche devrait être terminée.

L'entreprise DUPLANTIER devrait également faire le nécessaire pour réceptionner les travaux et enlever les poteaux téléphoniques qui gênent.

9. RAPPORT DES COMMISSIONS

9.1- Commission cantine

9.1.1- Réunion mensuelle de la commission cantine

Mme LAGARDE :

La commission cantine a eu lieu le 21 novembre dernier :

- Faisant suite aux retours des référents, l'organisation de deux services a été retenue. Des propositions d'amélioration seront présentées aux agents en janvier par Mme REGLAIN. Il faudra régler la question du remplacement en cas d'absence d'un agent ;
- Le bilan de la gestion des restes montre un mieux « sans gros raté » dans les quantités ;
- Mme REGLAIN a présenté sa proposition de fiche de menus pour intégrer 4 semaines. Les informations seront identiques (seule la forme sera différente avec une police d'écriture plus petite). La proposition de fiche a été acceptée par la commission afin de répondre à la demande des parents d'élèves.

10.1.2- Achat de protèges-tables

M. DULUC :

28 protèges tables ont été achetés pour la salle de restauration. L'objectif est d'atténuer le bruit. Le coût total s'élève à 904,93 € TTC.

9.1.3- Mise en place d'une gestion en régie avec compte dépôt de fonds

M. DULUC :

Dans le cadre de la mise en place d'une régie avec compte de dépôts de fonds pour la gestion de la cantine à compter de la rentrée 2020/2021 (voir Conseil Municipal du 1^{er} octobre 2019), un logiciel de gestion a été présenté (Cap Ecole de la société ICAP). Celui-ci a convaincu M. DULUC et les services de la mairie qui devront l'utiliser.

L'investissement initial s'élève à 3 320,00 € pour le paramétrage du logiciel et la formation du personnel (6 agents) et 824,00 € pour le paramétrage du système de pointage (tablette + configuration). L'abonnement mensuel s'élèvera à 104,00 € (hébergement, mise à jour, maintenance,...). Le Conseil donne son accord.

9.2- Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SICTOM)

M. BERNADET :

Comité syndical du 27 novembre dernier.

Il n'y aura pas d'augmentation de la redevance en 2019/2020.

Suite à l'alerte du SICTOM sur la position de la société Véolia (voir Conseil Municipal du 1^{er} octobre 2019), le Préfet de Région et le Président du Conseil Régional vont être saisis.

Le budget sera voté au mois de février 2020.

9.3- Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Saint-Macaire

M. BALANS :

Comité syndical du 26 novembre 2019.

Projet de refoulement général vers Langon : le montant global du projet s'élève à 450 000,00 € HT.

Concernant Saint-Maixant, les pompes de refoulement seront insuffisantes pour gérer les futurs lotissements.

10. DIVERS

10.1- ADAPEI 33 - ESAT de Mongauzy

M. BERNADET :

L'ESAT de Mongauzy accueille des personnes en situation de handicap dans le domaine de l'horticulture. Le directeur technique de l'ESAT a rencontré Mme LE LAGADEC, M. BERNADET et M. DULUC pour organiser un marché aux fleurs sur la place de la mairie deux fois par an (mai et novembre). Afin de ne pas faire de concurrence au Carrefour Contact qui propose également des fleurs pour les cérémonies de novembre, un accord de principe a été donné pour le mois de mai uniquement. Le Conseil donne son accord. Une réponse officielle sera adressée à l'ESAT.

10.2- Répercussion des travaux sur les commerces de la Route de Gascogne

M. BERNADET :

Afin de trouver une solution pour soutenir les commerces impactés par les travaux d'aménagement de la RD n° 10 Route de Gascogne (boulangerie, restaurant et tabac-presse), un rendez-vous sera organisé en mairie avec une représentante de la CCI de Bordeaux le jeudi 5 décembre. Il sera notamment question de la mise en place d'un Dispositif Amiable

d'Indemnisation (DIA). Le conseiller départemental du canton (M. MORENO) doit également apporter des informations à ce sujet.

10.3- Subvention 2019 – Association « Club des Blés d'Or »

M. DULUC :

Le bilan financier 2018 a été reçu cette semaine, mais il comporte des erreurs ou incohérences. Il est donc demandé au Conseil de confirmer ou non la subvention votée lors de la séance du 2 avril 2019.

Vu la délibération n°2019-022 du 2 avril 2019 attribuant une subvention de 750,00 € à l'association « Club des Blés d'Or » pour l'année 2019 ;

Vu le bilan financier 2018 de l'association, reçu en mairie au mois de décembre 2019 ;

Considérant qu'après analyse, le bilan financier 2018 présente des erreurs ou des incohérences ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par :

- 8 voix pour : Mmes CHARDONNET, LAGARDE (pouvoir de Mme ZAÏRI-AMARAL), SERVAND ; Mrs BERNADET, MONIER, PONCHATEAU, VIGNES ;
- 6 abstentions : Mmes LE LAGADEC, GAURY, BALANS, DULUC (pouvoir de Mme BANOS), MEUNIÉ.
 - **Décide** de verser en 2019 une subvention d'un montant de 600,00 € à l'association « Club des Blés d'Or » (et non de 750,00 € prévu initialement) ;
 - **Décide** d'inscrire cette somme au compte 6574 du Budget de la commune.

11. QUESTIONS DIVERSES

Néant.

L'ordre du jour étant épuisé, M. BALANS lève la séance à 22H40.

Tableau des signatures – Conseil Municipal du 03 décembre 2019

<p>M. GAZZIERO Lucien, Maire. <i>Excusés</i></p>	<p>M. DUSSOULIER Alain, CM. <i>Absent.</i></p>
<p>M. BALANS Christian, 1^{er} Adjoint.</p>	<p>Mme LE LAGADEC Magali, CM.</p>
<p>M. BERNADET Alain, 2^e Adjoint.</p>	<p>Mme GAURY Angélique, CM.</p>
<p>M. PONCHATEAU Charles, 3^e Adjoint.</p>	<p>Mme FABEIRO Nathalie, CM. <i>Absente.</i></p>
<p>Mme LAGARDE Anita, 4^e Adjointe. <i>Pouvoir de Mme ZAÏRI-AMARAL Virginie.</i></p>	<p>Mme BELLOC Laure, CM. <i>Absente.</i></p>
<p>Mme BANOS Catherine, 5^e Adjointe. <i>Pouvoir à M. DULUC Gérard.</i></p>	<p>M. VIGNES Jean-Louis, CM.</p>
<p>Mme SERVAND Roseline, CM.</p>	<p>M. ARDURAT Bruno, CM <i>Excusés</i></p>
<p>M. DULUC Gérard, CM. <i>Pouvoir de Mme BANOS Catherine.</i></p>	<p>Mme ZAÏRI-AMARAL Virginie, CM. <i>Pouvoir à Mme LAGARDE Anita.</i></p>
<p>M. MONIER Pascal, CM.</p>	<p>M. MEUNIÉ Jean-Christophe, CM.</p>
<p>Mme CHARDONNET Fabienne, CM.</p>	